

AVIS PUBLIC

Avis est par les présentes donné que le conseil de la MRC Les Moulins, lors d'une séance ordinaire tenue à Terrebonne le 29 janvier 2025, a adopté le règlement n° 154 intitulé « *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 5 440 000 \$ pour l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de l'immeuble constitué des lots 5 474 039 et 5 472 426 ainsi que les services professionnels et frais connexes nécessaires à cette acquisition* ».

Le règlement n° 154 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales en date du 30 avril 2025 et entre en vigueur conformément à la Loi.

Les personnes intéressées à consulter ce règlement peuvent s'adresser au service du greffe des villes de Mascouche et Terrebonne ou au bureau de la MRC Les Moulins situé au 710, boulevard des Seigneurs, Terrebonne.

Donné à Terrebonne, Québec

Ce 14 mai 2025



Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe
et directrice du service du greffe

Publication dans le journal La Revue – Édition du 14 mai 2025